



Association
Pour Adultes et
Jeunes Handicapés
des Yvelines

Projet de Service du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées Trait d'Union



■ **APAJH – PCPE Trait d'Union** ¹
55-57 rue de la Garenne 78 500 - Sartrouville
Tél : 01.61.37.08.00 - contact@apajh-yvelines.org
www.apajh-yvelines.org

Fiche d'identité de l'établissement

| | |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Organisme gestionnaire | APAJH Yvelines |
| Nom de la structure | IME Chemin des Lauris Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées |
| Adresse de la structure | 55-57 Rue de la Garenne 78 500 Sartrouville |
| Coordonnées téléphonique | 01.61.04.23.83 06 07112405 (Directrice) |
| Adresse électronique | pcpe.traitdunion@apajh-yvelines.org |
| Nom de la Direction | Nathalie BELLAUD |
| Type de structure | Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées |
| Capacité et modalités d'accueil | File active 40 250 jours d'ouverture |
| Numéro FINESS | 168000569 |
| Date de création | 22/01/2018 |
| Nature et date du dernier arrêté d'autorisation | |

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le

Projet approuvé le par le Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines.

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| SOMMAIRE..... | 3 |
| Introduction par la Direction | 5 |
| 1ère Partie : IDENTITÉ | 6 |
| ET VALEURS..... | 6 |
| 1. Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés | 6 |
| 2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES..... | 6 |
| 2.1 La lettre du Président | 6 |
| 2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines | 7 |
| 2.3 Une dynamique de projet et des perspectives | 7 |
| 3. ORGANISATION ASSOCIATIVE | 9 |
| 3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines | 9 |
| 3.2 Siège | 11 |
| 3.3 CPOM..... | 11 |
| 3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement | 11 |
| 4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE | 13 |
| 4.1 Historique de l'établissement ou du service | 13 |
| 4.2 La situation géographique..... | 14 |
| 2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS | 15 |
| 1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE | 15 |
| 1.1 En référence aux textes de références et règlementaires..... | 15 |
| 1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux | 16 |
| 2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES | 16 |
| 2.2 L'évolution du public accompagné..... | 16 |
| 2.3 Les besoins des personnes accompagnées..... | 17 |
| 3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT | 18 |
| 4. LES PRESTATIONS..... | 18 |
| 5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE..... | 19 |
| 6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE | 25 |
| 3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS | 26 |
| 1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION | 26 |
| 2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS | 27 |
| 3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT | 29 |
| 4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT | 29 |
| 5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES | 29 |
| 6. LA GARANTIE DES DROITS..... | 30 |
| 4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT..... | 31 |
| 1. LES RESSOURCES HUMAINES | 31 |
| 1.1 Structure humaine et organisationnelle..... | 31 |
| 1.1.1 Organigramme..... | 31 |

PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

| | | |
|------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1.1.2 | Tableau fonctionnel des services | 31 |
| 1.1.3 | Modalités de fonctionnement de l'organisation | 32 |
| 1.2 | Gestion des ressources humaines..... | 33 |
| 1.2.1 | Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés | 33 |
| 1.2.1.1 | Politique associative..... | 33 |
| 1.2.1.2 | Politique ESMS (écriture directeur)..... | 33 |
| 1.2.2 | Gestion des compétences..... | 33 |
| 1.2.3 | Dialogue social | 34 |
| 2. | LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE..... | 34 |
| 2.1 | Politique d'amélioration continue de l'établissement | 34 |
| 2.2 | La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques | 34 |
| 2.3 | La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance..... | 34 |
| 3. | LES FONCTIONS LOGISTIQUES | 35 |
| 4. | LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES..... | 35 |
| | PERSPECTIVES À 5 ANS | 36 |

Introduction par la Direction

Le temps est venu de rédiger le projet du PCPE Trait d'Union, ouvert en janvier 2018, comme le veut la loi du 2 Janvier 2022 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Le travail d'actualisation du projet du PCPE s'est déployé dans un contexte de renouvellement de directions et d'équipe.

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées offre des solutions alternatives à des enfants, adolescents, adultes, sans solution ou en risque de rupture. Il est la déclinaison opérationnelle du rapport Piveteau.

Les chiffres actuels suivants reflètent une réalité saisissante quant à la situation vécue par de nombreuses familles, leurs enfants ou proches dans le département des Yvelines : 668 enfants et adolescents sont en attente d'admission en ESMS ; 704 enfants ou adolescents sont en attente de places en SESSAD.

Les ESMS sont occupés à 100 % et les délais d'attente quant aux admissions courent de 3 à 5 ans selon leur nature. Le taux d'équipement reste inférieur au taux d'équipement national. Les besoins importants d'accompagnement concernent des personnes TSA.

2488 adultes sont en attente d'admission hors SAVS et SAMSAH. Le taux d'équipement des ESMS pour adultes est également inférieur au taux national. Les délais d'attente dans certains établissements peuvent atteindre dix ans.

Le PCPE est adossé administrativement à l'IME du Chemin des LAURIS à Sartrouville. Néanmoins, il a été souhaité par l'association en janvier 2021, de l'intégrer au nouveau Pôle Parcours mis en place.

Il se distingue depuis, dans son organisation, de celle de l'IME, bien que les bureaux des salariés du PCPE soient installés au sein de l'IME et que certains espaces puissent être mis à disposition le mercredi après-midi par les libéraux qui conventionnent avec le PCPE.

Le PCPE répond à la volonté politique de ne laisser aucune personne en situation de handicap sans solution et confirme celle de l'APAJH Yvelines de développer des dispositifs intégrés afin de prévenir les ruptures de parcours et de favoriser les projets de vie les plus fluides et adaptés possibles dans une finalité d'inclusion sociale pour tous.

Ce dispositif se veut être un « activateur de projet d'avenir » pour des enfants, des adolescents, des adultes sans solution, orientés par le Dispositif Intégré Handicap, dans le cadre des Groupements Opérationnels de Synthèse (GOS).

Le PCPE œuvre pleinement à l'inclusion sociale par le suivi médico-social déployé par l'équipe auprès et avec les personnes accompagnées, leurs familles, leurs proches ou leur représentant légal et les partenaires nécessaires à la mise en œuvre du Projet d'Accompagnement Global (PAG).

Le PCPE a une fonction de coordination, l'accompagnement et les interventions se font en complémentarité des partenaires libéraux, des services et des établissements médico-sociaux, sanitaires, sociaux dont bénéficient ou pourraient bénéficier les personnes suivies. Les professionnels du PCPE ne se substituent pas à l'intervention d'autres professionnels.

Il réalise ses missions avec ses moyens propres et en s'appuyant sur des ressources externes. Ses partenariats font l'objet d'une formalisation par voie de convention dans l'attente d'un passage et d'une transition vers un ailleurs.

L'effectif attendu de la file active est de 40 personnes (enfants, adolescents, adultes).

Les temps dédiés à ce travail ont permis de réinterroger le contenu de l'accompagnement au regard des missions du dispositif en lien avec les évolutions de notre environnement (contexte sanitaire et mode de travail dégradé dans les ESMS depuis Mars 2020) et l'évolution du public ; il a permis d'actualiser les fiches de poste, de revisiter les procédures d'admission et de fin d'accompagnement.

Le projet formalisé de ce dispositif apporte un éclairage aux pratiques et renforce les actions de chaque acteur. Il se décline à travers les Projets d'Accompagnement Global et sert le pilotage du PCPE durant 5 ans.

N. Bellaud
Directrice du Pôle Parcours

1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

L'APAJH Yvelines fêtera ses 50 ans d'existence en octobre 2025. Depuis sa fondation en 1975, elle a évolué en sachant équilibrer les changements, par des accroissements de capacité d'accueil ou par des transformations, gardant l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes.

Elle gère 28 établissements et services dans lesquels elle accompagne 1 100 enfants, adolescents et adultes. Presque 600 professionnels et 40 bénévoles s'engagent à leur service au quotidien.

L'APAJH Yvelines est membre de l'Association dite « Fédération Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés » reconnue d'utilité publique depuis le 13 mai 1974.

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES

2.1 La lettre du Président

A la Présidence de l'APAJH Yvelines depuis fin 2017 avec un projet associatif de cette même année, il m'a semblé en 2022 que le moment était venu de l'actualiser. Cette volonté tient d'une part aux évolutions de notre Société et donc, des politiques publiques depuis 5 ans avec une accélération dans un contexte de crise sanitaire COVID et d'autre part, à l'affirmation de nos valeurs et enjeux avec une vision prospective toujours ambitieuse tout en gardant l'attention d'un accompagnement qualitatif. Cet équilibre parfois compliqué à tenir, me paraît important à affirmer à tous les acteurs de manière à tenir le cap d'une Association dynamique, engagée et volontaire pour une politique d'accompagnement qualitative dans un contexte financier contraint.

Dans cette actualisation, les administrateurs et moi-même avons recherché la participation des acteurs : personnes, entourages, professionnels cadres et non cadres, CVS ou autres groupes de participation. Enfin plus largement, nous avons lancé une enquête auprès de toutes les personnes adhérentes à l'APAJH Yvelines. Cette démarche participative vise à recueillir les attentes et les besoins afin de proposer un cadre répondant aux nécessaires diversifications de réponses d'une Société inclusive et de guider nos actions pour faire face aux défis de demain. Afin de prendre de la distance dans les réflexions et l'élaboration de ce projet, l'Association a fait appel tout au long du processus, à l'ANDESI avec les interventions de deux experts.

Nos réflexions ont porté sur l'environnement et sur les manières de répondre au mieux aux attentes tout en tenant compte du contexte évolutif. Je vous confie qu'il n'est pas facile de donner un cap dans un système que l'on sait en perpétuel changement et inter action avec l'environnement, même très lointain. Nous y sommes parvenus grâce aux valeurs fortes qui nous animent depuis la création de l'Association en 1975.

Ces valeurs portent tous nos projets plus anciens et novateurs, et nous permettent d'avancer sans perdre notre volonté d'une solide identité associative au service des personnes.

Alec de GUILLENCHMIDT
Président de l'APAJH Yvelines

PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines

→ Citoyenneté

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière qui ont des droits et des devoirs.
- Tous les acteurs s'efforcent d'obtenir l'avis éclairé de la personne dans sa recherche de la plus grande autonomie possible, quel que soit son mode d'expression.
- L'Autodétermination des personnes est favorisée par le développement de l'apprentissage du pouvoir de décider pour soi-même.

→ Engagements :

- Promouvoir le bien-être de la Personne au quotidien à travers la mise en œuvre d'une démarche globale de bientraitance.
- Faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- Développer des actions pour accompagner de manière individualisée toute personne sans distinction de handicap et à tous les âges de la vie.
- Développer des actions vers les personnes en perte d'autonomie et les aidants.
- Soutenir l'accompagnement à la parentalité et à la vie affective des personnes.
- Améliorer la Qualité de Vie au Travail de tous les professionnels afin de favoriser l'épanouissement dans l'emploi (stabilité...).

→ Ouverture d'esprit et tolérance :

- La stricte neutralité sur les plans politiques, syndicaux, philosophiques et religieux est observée par l'APAJH Yvelines.
- La liberté d'opinion et de conscience de chacun est respectée par tous les acteurs associatifs.

→ Solidarité et responsabilité :

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation et favoriser la meilleure inclusion au sein de la cité.
- Les familles et l'entourage sont des acteurs incontournables dans cette démarche.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes en situation de handicap au sein de structures financées par les pouvoirs publics.

2.3 Une dynamique de projet et des perspectives

L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle met à profit cette démarche pour de nouvelles améliorations au service des Personnes.

Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans les champs de la participation des Personnes, de l'amplification du partenariat, de la valorisation de ses compétences

PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

et potentialités, du développement de l'inclusion qui est un enjeu majeur de la Société.

Du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement et de l'insertion professionnelle, en initiant des projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées, elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux.

PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

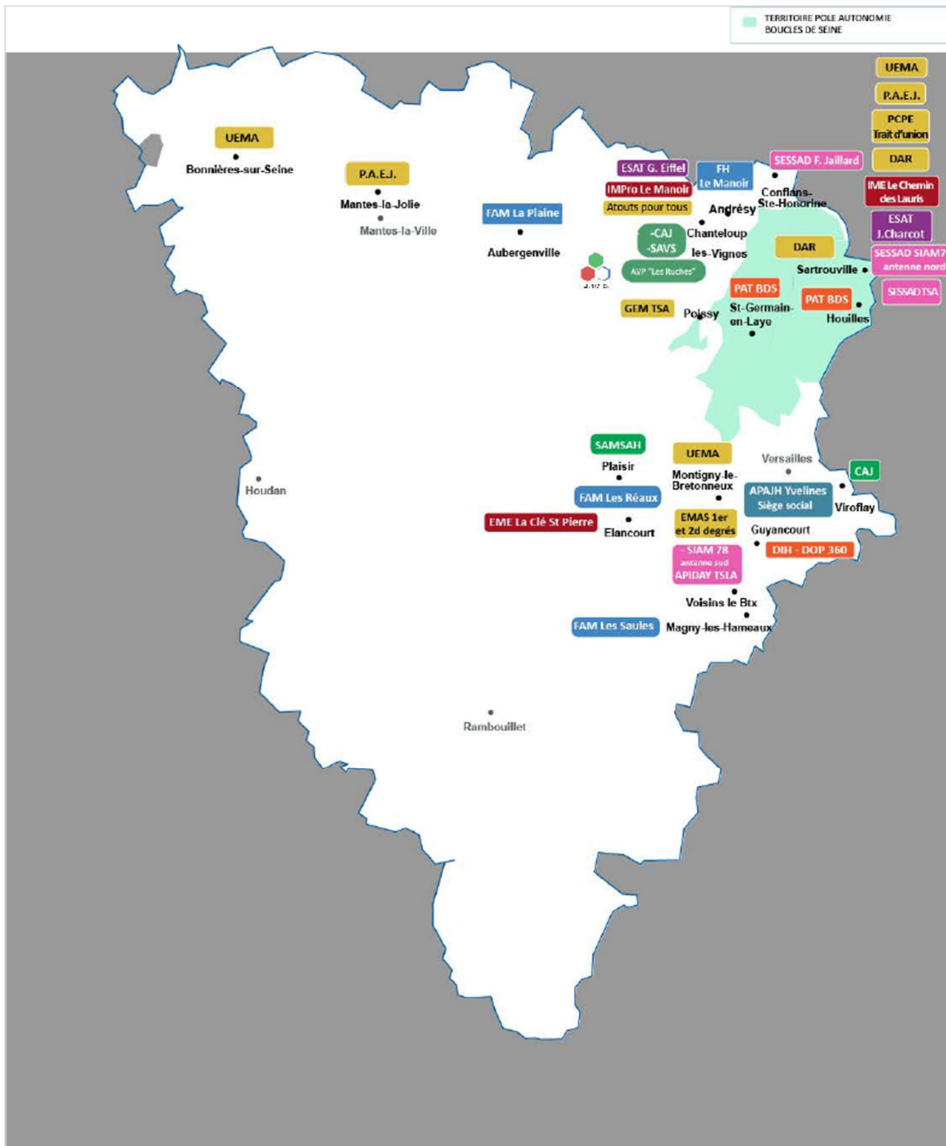
3. ORGANISATION ASSOCIATIVE

3.1 Organigramme associatif par pôle



PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Cartographie des établissements et services APAJH Yvelines



3.2 Siège

Le Siège social intervient en **soutiens, conseils et contrôles**, des directions des Pôles et ESMS en permettant un pilotage direct d'un certain nombre d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et de ses différentes structures.

Il définit les modalités pour les Directions de Pôle et d'établissement d'un reporting régulier nécessaire à ce bon fonctionnement et aux contrôles des Autorités de Tarification.

Il veille à favoriser et développer les **transversalités intra et inter associatives** (moyens humains, matériels, logistiques...).

3.3 CPOM

Notre structuration dans un troisième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en janvier 2020 et pour 5 ans renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2020-2025 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 2 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM 3 sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est déclinée dans tous les ESMS gérés par l'Association et de manière individualisée pour toutes les personnes.

3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement

➤ Inclure dans la société

- L'APAJH Yvelines valorise la place et l'**utilité sociale** de la Personne accompagnée avec la volonté de changer le regard de la société, permettre l'égalité des droits pour tous et une représentation dans la société.
- Elle **favorise l'accès** des Personnes en situation de handicap aux loisirs, à la culture, à la formation et insertion professionnelle, au logement **en donnant à la Personne le droit de décider pour elle selon ses souhaits et capacités**.
- Elle **soutient** la scolarisation des enfants en situation de handicap en partenariat avec l'Education Nationale, la MDPH et tout autre partenaire.

➤ Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne

- L'APAJH Yvelines **privilégie les échanges** avec l'entourage de la Personne, en l'associant et dans le respect de la singularité des situations.
- Elle assure la représentation des familles et représentants légaux au sein de chaque établissement et service en organisant régulièrement des **Conseils de la Vie Sociale** ou **toute autre forme de participation**.
- Elle **informe et consulte** régulièrement les familles et représentants légaux sur le fonctionnement de la structure par toute forme de communication (courriers, enquêtes, rencontres...).
- Elle apporte son **soutien** pour tous les actes d'accompagnement dans la sphère familiale en

PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

s'attachant à la volonté de la Personne et à la bonne compréhension de tous les acteurs (interprètes, langue des signes, FALC...).

- Elle rend plus lisibles en interne et externe les actions **d'aide aux aidants** et les élargit à un public plus étendu.

➤ Consolidier les actions antérieurement menées

- L'APAJH Yvelines positionne toujours la **qualité du service rendu** au cœur même des préoccupations de chacun en favorisant l'implication de tous les acteurs de l'accompagnement.
- **Elle poursuit le travail accompli en veillant à ce que ses actions convergent vers de nouveaux défis, ne se fassent pas au détriment des publics déjà accompagnés.**
- Elle **adapte et valorise** ses infrastructures.
- Elle maintient l'utilisation d'outils rigoureux et méthodiques dans la **recherche permanente d'améliorations des pratiques** (gestion du dossier unique de l'usager, suivi qualité, plans de formation, sécurisation des données personnelles...).
- Elle poursuit ses actions pour l'accès aux droits des Personnes en situation de handicap, Personnes âgées en perte d'autonomie, Personnes vulnérables et les aidants.
- Elle défend le **modèle associatif** décentralisé en tant que maillon sociétal, actif et indispensable.

➤ Promouvoir les partenariats et son ouverture

- L'APAJH Yvelines s'engage, dans une stratégie ayant pour objectif de poursuivre le développement de ses démarches partenariales, à :
- Elle développe la participation d'administrateurs et de professionnels dans les réseaux sociaux, médicosociaux, sanitaires et du droit commun.
- Elle **participe aux évolutions** des besoins départementaux et interdépartementaux de la Région.
- Elle **accroît sa capacité d'adaptation à des changements** de culture et d'interlocuteurs.
- Elle **améliore sa visibilité**, auprès des populations en poursuivant ses actions de communication. Cette communication veillera à être attentive à l'image et la notoriété de l'APAJH Yvelines ainsi qu'à l'environnement, en préférant les diffusions numériques aux versions papier.
- Elle porte une attention particulière à l'utilisation de matériaux respectant au mieux le **développement durable et la qualité de vie** dans tous ses projets de construction ou d'aménagement des locaux dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

➤ Développer ses actions vers les besoins nouveaux

- L'APAJH Yvelines affirme la **notion de parcours de vie** des Personnes en adaptant ses accompagnements avec des dispositifs proposés dans des environnements adaptés (habitat inclusif, Centre de Répit par les Loisirs...).
- Elle prend en compte le **vieillessement** des Personnes en situation de handicap et de leur entourage avec notamment, le **développement de l'aide aux aidants** et du **répit pour les familles**.
- Elle s'attache à promouvoir ses actions pour fédérer de nouveaux membres et partenaires qui partagent ses valeurs, son éthique et ses projets.
- Elle veille à rester à **l'écoute de l'évolution des besoins** des Personnes sur les territoires de manière à être en permanence, force de proposition auprès des pouvoirs publics et novatrice dans les solutions proposées.
- Elle **développe ses actions** par ses capacités à pouvoir se positionner sur les champs d'action du médico-social et du social (PAEJ...).

4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

4.1 Historique de l'établissement ou du service

Le rapport de l'IGAS et une enquête du CEDIAS CREAM de 2016 mettaient en lumière le nombre de départs en Belgique d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes faute de solutions d'accueil en France.

Les populations concernées étaient essentiellement des personnes polyhandicapées ou présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme.

L'Agence Régionale de santé avait lancé peu avant une enquête liée aux enfants sans solution à domicile. Les orientations préconisées étaient liées à des orientations vers des IME qui ne pouvaient proposer d'admission faute de places. Ainsi, 50 situations étaient identifiées alors, et concernaient des personnes avec un handicap rare ou un pluri handicap.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont souhaité mettre un terme aux départs en Belgique en proposant un chemin alternatif sous tendu par le rapport Piveteau de juillet 2014 visant le « zéro sans solution » pour toute personne en situation de handicap.

L'équipe du PCPE offre ainsi une réponse à ces personnes sans solution à domicile ou à risque de rupture.

Le PCPE Trait d'Union basé à Sartrouville intervient dans le périmètre de la Boucle de Seine, à Poissy, Conflans-Sainte-Honorine et autres communes selon la répartition des situations entre les 3 PCPE yvelinois au regard du domicile de la personne. Cette répartition est réalisée par le DIH.

L'équipe du PCPE intervient sur les lieux de vie des enfants, adolescents et adultes de ce territoire des Yvelines.

Adossé administrativement à l'IME de Sartrouville et géré par sa direction de sa création à décembre 2020, le PCPE a intégré le Pôle Parcours en janvier 2021. Néanmoins, son implantation a été maintenue dans les locaux de l'IME du Chemin des Lauris dans la mesure où administrativement il est adossé à l'IME.

Le Pôle Parcours possède la spécificité de réunir 9 dispositifs de nature différente, implantés sur l'ensemble du département des Yvelines, tous ont pour missions la prévention de la rupture de parcours et la fluidité de ceux-ci.

4.2 La situation géographique

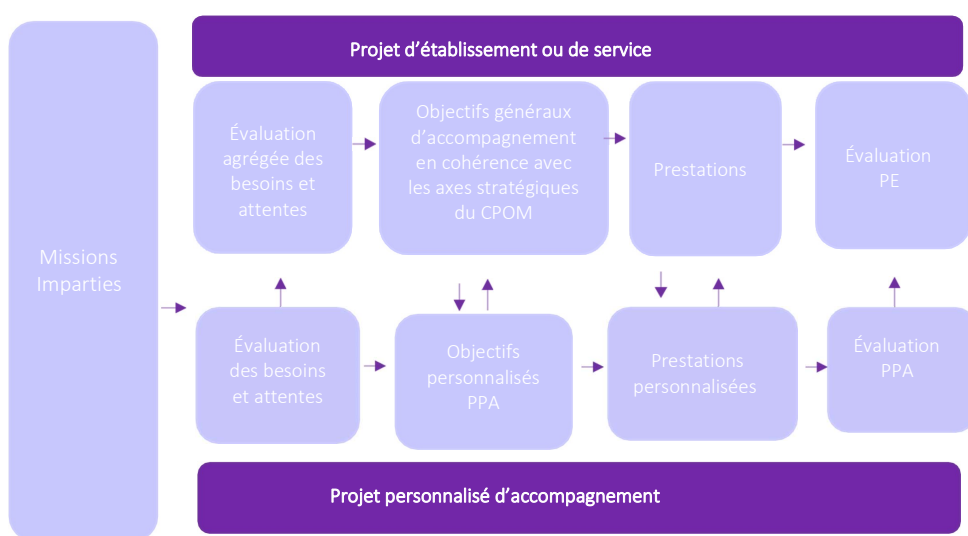
Le PCPE est situé à Sartrouville au sein du territoire Boucle de Seine :

- A 10 km de Poissy
- Depuis la gare de Sartrouville, prendre le bus 1 ou 279 et descendre à l'arrêt **Picardie** à 800 m de l'IME /PCPE ou à l'**arrêt Mont Olivet** à 600m ou à l'**arrêt Eglise** à 800m
- Depuis la gare de Corneilles en Parisis, prendre la ligne de bus 3019 et descendre à l'**arrêt la Garenne** à 500 m De l'IME/PCPE



2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Processus d'élaboration, suivi et actualisation du PE-PS



1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

1.1 En référence aux textes de références et réglementaires

Les missions du PCPE sont définies conformément aux références suivantes :

- Le **Code de l'Action Sociale et des Familles** article L.146-3
- La **loi du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- La **loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative** aux libertés et responsabilités locales
- La **loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que les décrets qui en découlent.
- Puis, la **loi du 21 juillet 2009** portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (dite loi HPST) modifie notamment la gouvernance du secteur social et médico-social

Le PCPE Trait d'Union est destiné à accompagner une file active de 40 personnes de tous les âges présentant : « Une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques ou un trouble de santé invalidant » dont le handicap a été reconnu par la CDAPH. C'est un service agréé et conventionné par l'ARS. Il est ouvert **250** jours par an.

PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

Depuis la promulgation des lois du 30.06.1975 relatives aux personnes handicapées et aux structures médico-sociales, le secteur médico-social est engagé dans un mouvement continu nécessitant une adaptation aux évolutions des attentes et des besoins des personnes vulnérables dont il a la charge.

Les actions du PCPE s'inscrivent dans :

- Le rapport Piveteau de juillet 2014
- Le Plan Régional de Santé (PRS) 2018-2022.
- Le Plan pluriannuel Psychiatrie et Santé mentale 2018-2023.
- Le SROM qui vise l'amélioration de l'accompagnement pour assurer un parcours de vie et de soins répondant aux besoins des personnes.
- Le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts de Seine 2018 -2022.

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

| | | |
|---------------------------------------------------------|--|--|
| Handicap principal | | |
| Déficiences intellectuelles | | |
| Autisme et autres TED | | |
| Troubles du psychisme | | |
| Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles | | |
| Polyhandicap | | |
| Diagnostics en cours | | |
| Handicap rare | | |
| Autres types de déficiences | | |
| Total | | |

| Année | 0-5 | 6-10 | 11-15 | 16-17 | 18-20 | 21-24 | 25-29 | 30-34 | 35-39 | 40-44 | 45-49 | 50-54 | 55-59 | Total |
|-------|-----|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | | | | | | | | | | | | | | |

| Année | 0-6 | 7-12 | 13-16 | 17-19 | 20-25 | 26-40 | 41-60 | +61 | Total |
|-------|-----|------|-------|-------|-------|-------|-------|-----|-------|
| | | | | | | | | | |

| Année | Garçons | Filles | Total |
|-------|---------|--------|-------|
| | | | |
| | | | |

2.2 L'évolution du public accompagné

Le public suivi par le PCPE présente le plus souvent un Trouble du Spectre de l'Autisme et /ou une déficience intellectuelle, les personnes en situation de handicap rare ou de handicap psychique, sont peu nombreuses.

Le public est constitué principalement de jeunes de 6 à 25 ans. Le public de plus de 25 ans reste à la marge. Le service prend en charge 20 à 25 personnes en file active depuis son ouverture en 2018.

2.4 Les besoins des personnes accompagnées

Le besoin premier est de voir proposer à la personne concernée un lieu de vie pour bénéficier d'un accompagnement médico-social ou sanitaire car les personnes proposées bénéficient toutes d'une orientation émise par la CDAPH et sont en attente pour la plupart d'une admission vers un ESMS depuis parfois de longs mois, voire plusieurs années.

L'évaluation des besoins est réalisée par l'équipe pluridisciplinaire du DIH à partir des apports liés au parcours antérieur (compte rendus éducatifs, bilans divers ...) et présentés aux partenaires invités susceptibles de pouvoir répondre aux besoins et attentes des personnes dans un Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS).

Les axes de travail à déployer par le PCPE sont formalisés dans un document écrit, un Plan d'Action Globale (PAG) et il est souvent requis auprès du PCPE dans ce PAG, de réaliser par ses professionnels ou de faire réaliser des évaluations plus spécifiques par le biais des professionnels exerçant à l'hôpital (examens neurologiques, bilans neuropsychologiques) ou exerçant en libéral (bilans sensoriels, psychomoteurs, orthophoniques, Vineland ...).

Les besoins des personnes accompagnées au PCPE sont recueillis dans le cadre du PAG et identifiés comme étant la feuille de route de l'équipe initiale, lui permettant de construire et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accompagnement.

Le suivi démarre et se consolide au fil de l'accompagnement par le PCPE. De nouveaux besoins peuvent être observés à travers les actions menées par les libéraux et celles menées par les professionnels du PCPE.

La relation d'aide et d'accompagnement ainsi déclinée facilite la co-construction du projet de vie.

Les besoins et les attentes sont mis en évidence le plus souvent lors de l'admission au PCPE :

- **L'admission** dans un ESMS ou une structure sanitaire à temps plein ou à temps partiel est la première demande pour de nombreuses familles et personnes ; elle recouvre une palette de besoins (scolaire, éducatif, rééducatif, soin psychologique, soin psychiatrique, soin somatique).
- **L'accompagnement à la santé** est un besoin fréquent, il peut concerner le soin somatique et/ou le soin psychique. Les carences de soins sont régulièrement évoquées car accéder à des consultations adaptées n'est pas facile et le déficit de professionnels de santé concernant notamment les médecins généralistes ou les médecins spécialistes sur le territoire reste un problème majeur.
- **L'aide administrative et sociale** est aussi présente parfois. La question de l'accès aux droits, du logement notamment pour ceux qui n'en ont pas ou qui vivent de façon très précaire du fait de leur statut (refugiés demandeur d'asile).
- **L'accompagnement autour de la formation ou de l'emploi peut être** sollicité également pour les adultes, sortis d'IMPRO ou de dispositifs scolaires sans solution.
- **Sortir de l'isolement et développer des liens sociaux** est une attente également. La difficulté et l'épuisement à gérer la situation d'un enfant ou d'un proche en situation de handicap peut fragiliser les relations sociales, voire les rompre.

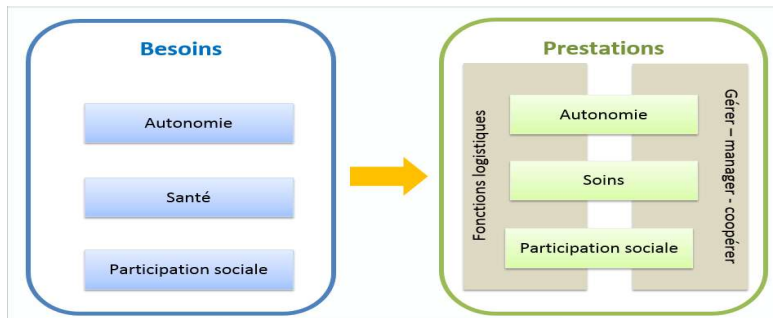
L'accompagnement à la parentalité est un axe de sollicitation majeure car les parents, les familles, les proches sont isolés et portent seuls sans aide extérieure, l'accompagnement de leur enfant ou proche.

3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

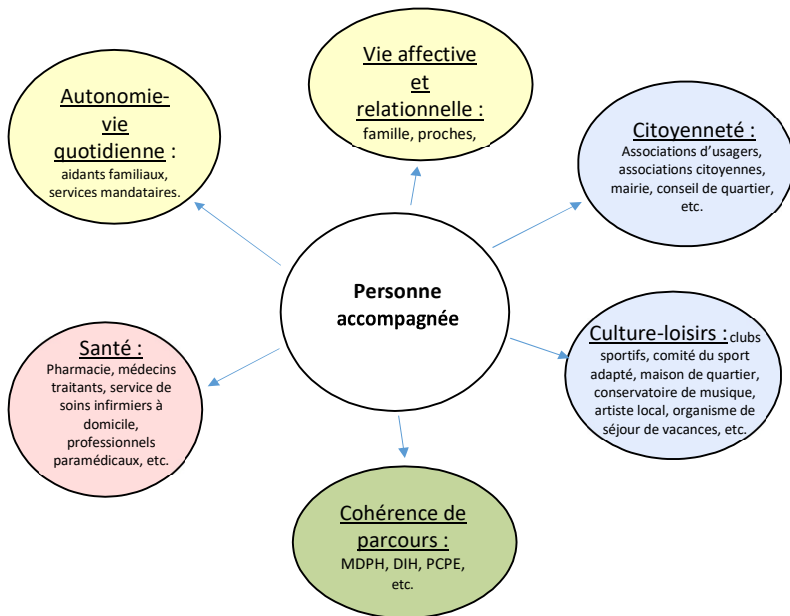
| Objectifs | Indicateurs |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Faciliter l'inclusion sociale | Nb de personnes accédant au logement Nb de formations Nb de stages Nb de mises en emploi (ESAT, EA, CDD ou CDI) |
| Consolider la citoyenneté des bénéficiaires | Accès aux droits : ouverture AAH.... |
| Rompres l'isolement social | Nb d'orientation vers le GEM Nb de PH avec des activités en milieu associatif Nb de PH participant à des séjours adaptés Nb participation temps collectifs : CRL Nb RDV internes |
| Prévenir les ruptures de soins | Nb de consultations Nb de RDV partenaires santé Nb d'hospitalisation |
| Développer l'autonomie | Nb de PH concernées par l'apprentissage de trajets |
| Prévenir les ruptures de parcours | Nb sorties avec relais |

4. LES PRESTATIONS

Les prestations, à l'image des besoins, seront réparties selon la nomenclature Serafin PH :



5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE



PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Les structures présentent leur projet d'accompagnement sous forme de tableau synthétique, intégré dans le corps du projet.

| Structure | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| Mission de la structure : Accompagner des personnes en situation de handicap dans leur projet de vie. | | | | | |
| Besoins | Prestations | Description de la prestation | Moyens humains internes | Partenaires (convention oui/non) | Indicateurs d'évaluation |
| 1.1.1.1-Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux | 2.1.1.3- Prestations des psychologues | Entretiens individuels | Psychologue du service | | Nombre de rdv |
| 1.1.1.3-Besoins en matière de douleurs | 2.2.1.4 - Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité | Accompagnement des bénéficiaires vers des services spécialisés | ES EJE | non | Nb RDV |
| 1.1.1.10-Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé | 2.2.1.3 Accompagnement à l'extérieur avec déplacement d'un professionnel pour mettre en œuvre une prestation en matière d'autonomie | Accompagnement lors d'une consultation médicale, accompagnement dans la communication avec les professionnels de santé. Accompagner lors d'une démarche administrative | ES /EJE | non | Nb RDV |
| | 2.2.1.4 Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité | Aider à la gestion des conseils ou au suivi médical à mener | médecin | non | |
| 1.2.1.2-Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui | 2.2.1.2-Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui | Faire le lien avec les structures partenaires (GEM...) Adapter des documents pour les | ES/EJE PCPE Et libéral | non | Nb RDV |

Commenté [VD1]:

PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

| | | | | | |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----|--|
| | | rendre accessibles. Mettre en place des ateliers collectifs ayant pour finalité de travailler les savoirs-êtres. Accompagnement et adaptation des outils pour entrer en relation avec autrui. | | | |
| | 2.2.1.3 Accompagnement à l'extérieur avec déplacement d'un professionnel pour mettre en œuvre une prestation en matière d'autonomie. | Faciliter la communication entre les personnes et des services Présence au cours du transport pour aller à un RDV | ES / EJE PCPE | non | |
| | 2.3.4.1 Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage. | Médiation pour aider aux premiers échanges et soutien au développement des relations sociales. Accompagnement à la rencontre avec le voisinage , aide à l'organisation de temps d'échange ou de convivialité avec les proches | ES/EJE | non | |
| | 2.1.1.3 Prestations des psychologues | Entretiens individuels | Psychologue | | |
| 1.2.1.3-Besoins pour la mobilité | 2.2.1.1 Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne | Mise en place de PCH. Mise en place de transport adapté. Mise en place de matériel adapté via des prestataires | AS /ES /EJE | non | |

PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

| | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----|-----------------|
| 1.2.1.4-Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité | 2.2.1.3-Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité | Aide à la mise en place d'outils de repérage et d'organisation du temps et de l'espace afin de préserver sa sécurité et celle des autres dans les niveaux primaires. | ES libéral | non | |
| | 2.1.1.3 Prestations des psychologues | Soutien de la personne et éventuelle de sa famille | Psychologue | | Nb d'entretiens |
| | 2.2.1.3 Accompagnement à l'extérieur avec déplacement d'un professionnel pour mettre en œuvre une prestation en matière d'autonomie. | Accompagnement dans les démarches administratives | Assistante sociale | non | |
| 1.3.1.1-Besoins pour accéder aux droits à la citoyenneté | 2.3.1.1-Accompagnements à l'expression du projet personnalisé | Accompagnement dans la compréhension du projet accompagnement | Coordo /ES /EJE | non | |
| | 2.3.1.2-Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés | Accompagnement à la connaissance, la compréhension et le plein exercice des droits civiques | ES | non | |
| 1.3.2.1-Besoins pour vivre dans un logement | 2.3.2.1-Accompagnements pour vivre dans un logement | Accompagnement à l'accès au logement (constitution du dossier, aide à l'installation...) Acquérir les autonomies pour gérer son logement. Mise en place du lien. | Assistante sociale | non | |
| 1.3.3.2-Besoins en lien avec le travail et l'emploi | 2.3.3.1-Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou | Accompagnement dans les besoins en | ES | non | |

PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

| | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----|---------------|
| | d'apprenti | lien avec le travail et l'emploi. Appui en complément de l'accompagnement pour l'orientation professionnelle | | | |
| | 2.3.3.2-Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle | Accompagnement dans la mise en place du projet professionnel | ES | non | |
| | 2.3.3.3-Accompagnements pour mener sa vie professionnelle | Evaluer les possibilités d'emploi et accompagner dans le maintien à l'emploi. Accompagnement lors d'entretien d'admission. Lien avec le lieu professionnel. | ES | non | |
| 1.3.3.3-Besoins transversaux en matière d'apprentissages | 2.3.3.4-Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées | Orientation vers des tiers. | ES /EJE | non | |
| 1.3.3.4-Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle | 2.1.1.3- Prestations des psychologues | Soutien de la personne | Psychologue | | Nombre de rdv |
| | 2.3.3.5- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle | Accompagnement à la parentalité. Lien et orientation et coordination vers les partenaires (PMI, planning familial...) | Assistante sociale/ES | non | |
| 1.3.4.1- Besoins pour participer la vie sociale | 2.1.1.3- Prestations des psychologues | Entretien individuel et familial | Psychologue | | Nb de rdv |
| | 2.3.3.4-Accompagnements pour réaliser des activités spécialisées | Mise en place d'activités collectives Orientation vers associations... | ES | non | |
| | 2.3.4.1-Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage | Permettre à la personne de créer, maintenir ses liens avec ses proches et le | ES EJE | non | |

PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

| | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----|--|
| | | voisinage. Appui à la rencontre de l'autre, aide à l'organisation de temps d'échange | | | |
| | 2.3.4.2-Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs | Organisation de séjour. Mise en œuvre d'activité dans la structure. Accompagnement vers les structures de droits communs | ES EJE | non | |
| 1.3.4.2-Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport | 2.3.4.3-Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements | Maintien et développement de l'autonomie dans les transports | ES liberal | non | |
| 1.3.5.1-Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique | 2.3.5.1-Accompagnements pour l'ouverture des droits | Evaluation, accompagnement et coordination dans les démarches visant à l'ouverture des droits sociaux | Assistante sociale | non | |
| | 2.3.5.2-Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources | Evaluation et mise en place d'outil aidant à la gestion | Assistante sociale | non | |
| | 2.3.5.3-Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protections des adultes | Délivrance d'information, accompagnement dans la procédure de mise en place. Mise en contact avec les délégués tutélaires et relai. | Assistante sociale /ES | non | |

6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Les politiques publiques impactent l'évolution des services médico-sociaux et il est important de pouvoir évaluer les effets possibles sur les prestations délivrées et les pratiques y afférant auprès de l'ensemble des parties concernées : personne suivies, partenaires et proches.

Les modalités d'évaluation sont :

- Pour les professionnels : les temps de réunions de service ou institutionnelles ou des temps de travail dédiés à certains sujets en lien avec la démarche qualité ;
- Pour les personnes majeures ou les familles ou les représentants légaux : une enquête de satisfaction à l'issue de l'accompagnement est proposée par la coordinatrice de parcours pour permettre un retour global de l'accompagnement.
- Pour les partenaires libéraux : deux temps de rencontre annuels sont prévus pour permettent d'échanger sur la coopération, collaboration établie entre eux et l'équipe du PCPE.

Chaque actualisation du projet du PCPE sera soumis au Conseil d'administration de l'APAJH Yvelines.

3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

La procédure d'accueil et d'admission répond au cadre réglementaire défini avec la MDA et est déclinée par l'association au sein du PCPE.

Le coordinateur de parcours du PCPE est invité à participer au GOS. La présence du coordinateur permet de présenter les missions, le fonctionnement, les ressources internes et externes du PCPE aux personnes et aux familles présentes ainsi qu'aux divers partenaires invités.

Le PCPE demandera l'ouverture des droits Médiatteam au DIH, dès la signature du GOS, par toutes les parties dont la personne ou son représentant légal.

Il sera procédé à la signature conjointe (direction /usager ou famille ou représentant légal) d'un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) à la suite du GOS. Le référent éducatif y participe.

Une visite du référent éducatif et du psychologue est réalisée pour se présenter, puis des rendez-vous individuels ou en binôme sont planifiés avec la personne et ses proches pendant la période d'évaluation qui dure de 3 à 6 mois. Ces rendez-vous vont permettre à la personne concernée et son représentant légal de découvrir le fonctionnement du service, de créer un lien d'affiliation favorable au travail à mener dans la confiance et aux professionnels du PCPE d'identifier au plus près les besoins et les attentes des bénéficiaires en complément des évaluations pluridisciplinaires déjà menées pour l'étude de la situation en GOS par le DIH.

Le PCPE peut solliciter aussi sur cette période, des professionnels libéraux pour réaliser des évaluations spécifiques ou démarrer des accompagnements ou prises en charge préconisées dans le PAG.

A l'issue de cette période, les axes d'accompagnement définis lors du GOS et consolidés lors de la phase d'évaluation par les professionnels du PCPE vont être formalisés par écrit dans le Projet d'Accompagnement Personnalisé qui sera présenté par le coordinateur de parcours, le référent éducatif et un autre professionnel possiblement à la personne et à sa famille ou à son représentant légal.

Un bilan trimestriel du Projet d'Accompagnement Personnalisé est envoyé au DIH pour informer des avancées. Le suivi effectué par le PCPE est d'une année, renouvelable une fois, selon le cahier des charges.

L'admission est aussi le moment qui permet d'informer le bénéficiaire, sa famille ou son représentant légal sur des sujets concernant :

- La personne de confiance, la personne qualifiée, l'accès à son dossier
- La posture du PCPE et sa responsabilité en cas de maltraitance connue concernant une personne accompagnée qu'il en soit l'auteur ou la victime.

PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

La file active est abondée par les situations présentées dans le cadre des GOS par le DIH et orientées vers le PCPE possiblement à l'issue des échanges. Le DIH a aujourd'hui une liste d'attente de situations sans solution relevant d'un accompagnement par un des trois PCPE des Yvelines.

2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

Le PCPE accueille chaque personne et chaque famille dans sa singularité. Au-delà de la rencontre initiale, l'accueil répond à un positionnement professionnel qui se construit avec les personnes (enfants, adultes, familles) dans une écoute permettant le recueil des attentes, des besoins, des insatisfactions, des contraintes, du mode de vie.

Le PCPE veille à prendre en compte la famille et l'entourage, détenteurs de connaissances importantes sur la situation de son proche.

Le croisement des regards est précieux pour appréhender la situation d'un point de vue multidimensionnel.

Un référent éducatif est désigné dès l'admission comme l'interlocuteur privilégié de la personne admise et l'artisan de la mise en œuvre des actions à développer au plan éducatif pour répondre au mieux aux attentes et besoins exprimés par la personne admise et identifiés à travers les évaluations effectuées. Il suit 15 à 20 situations maximum sur l'année.

Son rôle est de rencontrer, écouter, changer, mobiliser, encourager sensibiliser, informer, soutenir, accompagner, faire valoir les droits de la personne en lien avec l'assistante sociale du PCPE. Il a pour objectif de permettre à chacun d'être acteur de son parcours dans la mesure du possible. Il contribue ainsi à prévenir des phénomènes d'aggravation des situations.

Le référent est présent au rendez-vous d'admission avec la direction et ce premier contact initie la relation de confiance et l'affiliation nécessaire à tout accompagnement. Le référent va devoir tricoter du possible à partir de savoir-faire et de savoir être mis au service de la personne dans un lien de co-construction.

Le référent assure la continuité de l'information donnée dans le cadre du DIPC et peut s'appuyer sur le cadre posé pour approfondir les attentes et se mobiliser autour des souhaits exprimés.

La philosophie d'intervention du PCPE est de permettre à la personne accompagnée et à ses proches de pouvoir mettre en perspective les priorités du PAG et du PAP pour tendre vers leur réalisation.

Toutes les actions sont réalisées avec le consentement de la personne, de sa famille ou de son représentant légal après avoir donné l'information la plus claire et accessible possible. Toute personne (proche, personne de confiance) peut être présente aux rendez-vous proposés, à la demande de la personne, sa famille ou son représentant légal.

Le PCPE répond à ses missions de coordination interne et externe auprès des personnes et des familles par :

- **Une mission d'évaluation au plan socio-éducatif** : La période d'évaluation de 3 à 6 mois favorise la création d'une relation de confiance. Le référent mène des entretiens semi-directifs permettant d'aborder le parcours de la personne, son inscription dans son environnement social et familial, la perception et l'acceptation de son handicap par elle-même et/ou ses proches, les autonomies effectives dans les actions du quotidien, ses compétences, ses difficultés et ses souhaits.

Cette période est précieuse pour construire le Projet d'Accompagnement Personnalisé de la personne. Elle permet d'affiner et de compléter les axes mis en lumière dans le Plan d'Accompagnement Global, défini à l'issue du Groupe Opérationnel de Synthèse et signé par chaque partie présente et concernée.

Par ailleurs, le référent éducatif comme d'autres professionnels peut repérer des besoins non identifiés dans le PAG. Il peut alors les soumettre à la personne, à la famille ou au représentant légal pour savoir s'ils font sens ou non pour eux.

PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Il est à noter que ce positionnement d'observateur et d'écouter, particulièrement prégnant au début de l'accompagnement, se poursuit tout au long du suivi d'une personne.

Le référent recherche les partenaires éducatifs exerçant en libéral pour mettre en œuvre des évaluations spécifiques afin de mieux comprendre le fonctionnement de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte et lui proposer les accompagnements récurrents les plus appropriés notamment quand il s'agit d'éducation structurée.

L'assistant social(e) participe à ce temps d'évaluation autour de l'ouverture des droits, de l'information dédiée au champ du handicap et aux droits relevant du droit commun notamment. Les problématiques sociales sont importantes à prendre en compte car elles ajoutent de la difficulté à des situations déjà complexes au plan de la vie quotidienne et de la charge mentale et émotionnelle. Les conseils et l'information dans ce domaine sont souvent recherchés. Si le poste d'assistant(e) social(e) est vacant, les professionnels du PCPE tentent de rechercher l'interlocuteur pertinent vers qui orienter les personnes, leurs familles ou représentants légaux.

- **une mission de soutien, d'écoute et de guidance parentale** : les parents, les proches ou les représentants légaux ont besoin de soutien pour continuer à accueillir et rester disponibles aux attentes de leur proche en situation de handicap.

Les professionnels du PCPE accompagnent les enfants, les adolescents et les adultes, mais tout autant les aidants pour améliorer la qualité de vie de chacun notamment en cas de comportements-problèmes.

Cela implique l'écoute, l'échange et la co-intervention comme évoqué précédemment.

Cela peut aussi nécessiter de la formation technique, l'appropriation de gestes, de postures, de savoir-faire et savoir-être. Ce peut être mené par un éducateur du PCPE et/ou par un éducateur libéral. L'important étant de travailler en cohérence.

La guidance parentale proposée s'appuiera sur les axes suivant :

- Valoriser et renforcer les compétences des parents et des aidants pour mieux s'ajuster à l'autre avec ses différences et le stimuler de façon adaptée ; Accompagner les aidants dans une meilleure compréhension des comportements de leur proche et les techniques à mettre en place.
- Proposer des espaces de parole individuels, et collectifs animés par la psychologue du PCPE qui ont vocation à rester confidentiels. Ces rencontres peuvent avoir lieu sur site notamment si ce temps est collectif et dans tout autre lieu de vie dont le domicile, dans le cadre de rendez-vous individuels. Cette démarche peut s'étendre à la fratrie.
- Les temps collectifs festifs (goûter) de fin d'année participent aussi à la prévention de l'isolement dans lequel certains parents sont.

La psychologue accompagne et soutient le maintien ou la reprise de soin au plan psychique des personnes rencontrées, elle recherche et prend attache avec les praticiens de ce champ (psychologue, psychiatre) et elle recherche aussi les professionnels paramédicaux libéraux (ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste...).

Au terme de cette période d'évaluation globale et multidimensionnelle, un Projet d'Accompagnement Personnalisé se formalise à travers un écrit qui reprend les axes de travail du PAG, définit les objectifs à atteindre et les modalités d'accompagnement.

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) est rédigé dans les six mois de l'admission, puis évalué annuellement à la date anniversaire du projet initial.

Une réunion de projet est proposée une fois par an aux partenaires libéraux qui travaillent avec l'enfant, l'adolescent ou l'adulte afin de mettre en cohérence les actions de chacun et de mieux connaître celles déployées hors de son champ. Ce temps permet à la fois d'évaluer le projet en cours et passé, mais aussi de définir des axes de travail à venir.

Ces projets se coordonnent et s'ajustent dans les espaces institutionnels qui leur sont dédiés (réunions cliniques, de service ou réunions de synthèse partenariales).

3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Les caractéristiques du public suivi, la pluralité des besoins, des attentes, des situations individuelles, l'évolution des politiques publiques et de la société nécessitent une adaptation continue de nos modalités d'accompagnement.

Le PCPE est ouvert 245 jours par an, soit tous les jours sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

Les modalités d'accompagnements se déclinent dans le respect des différences et des possibilités de chacun (capacités, compétences, empêchements, contraintes externes...) et elles évoluent au fil du temps et du contexte. Les rencontres peuvent se dérouler au sein du PCPE à Sartrouville, mais aussi au domicile de la personne ou dans d'autres lieux de vie (école, lieu professionnel ...).

4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

La fin d'accompagnement est motivée par :

- L'évolution favorable du PAG (admission en ESMS)
- La demande de la personne ou de sa famille ou de son représentant légal (arrêt de l'accompagnement demandé...),
- L'absence d'adhésion malgré de multiples tentatives de rendez-vous mises en œuvre.
- Un déménagement hors territoire
- Un décès

L'accompagnement du PCPE est défini sur une année renouvelable une fois selon le cahier des charges dédié.

Le projet peut ainsi donner lieu à un avenant au PAP initial, sauf dérogation.

Le DIH peut proposer une dérogation si le temps imparti n'a pas permis d'aboutir à un orientation adéquate pérenne.

Une possible reconduction peut être sollicitée, auprès du DIH, par le PCPE et/ou par la famille également si la justification est pertinente.

La fin d'accompagnement est formalisée dans le dernier avenant, c'est un temps fort qui s'inscrit dans une temporalité contenante.

Cela permet de penser les modalités de fin d'accompagnement avec les personnes concernées.

La difficulté est de constater la carence de relais dans de nombreuses situations et depuis 2020, l'équipe du PCPE a le sentiment que c'est plus important encore.

Un bilan de fin d'accompagnement est envoyé au DIH permettant de retracer le chemin parcouru.

5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

La participation des personnes et des familles ou des représentants légaux est en premier lieu favorisée lors des **GOS**.

La **signature du DIPEC** à l'admission est un moment privilégié pour recueillir l'adhésion des personnes, de leurs proches ou de leurs familles quant à leur accompagnement par le PCPE. Les axes de travail établis lors du GOS sont repris ensemble et discutés.

La **période d'évaluation** de trois à six mois favorise l'affiliation et les échanges entre chaque partie et permet la construction de la confiance.

La construction du **Projet d'Accompagnement Personnalisé** qui consolide les grands axes du **Plan d'Accompagnement Global** puis l'actualisation du projet annuellement renforce l'expression de chaque partie. La

PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

parole de la personne suivie, de sa famille, de ses proches est prise en compte tout au long de ce processus et leur consentement est systématiquement recherché.

L'enquête de satisfaction en fin d'accompagnement doit permettre d'évaluer la satisfaction du travail médico-social mené par l'équipe et de recueillir les observations éventuelles des personnes et des familles ou représentants légaux afin d'améliorer les pratiques des professionnelles du PCPE.

Le registre des suggestions, plaintes et réclamations présent sur tous les établissements et services de l'APAJH Yvelines, permet de recueillir les suggestions, plaintes et réclamations des personnes suivies et d'y apporter une réponse. Il se trouve au PCPE.

6. LA GARANTIE DES DROITS

L'ensemble des outils de la loi de 2002-2 en place participe à la garantie des droits :

- Le projet du PCPE distinct de celui de l'IME revu tous les 5 ans
- Le livret d'accueil actualisé a minima tous les 5 ans
- Le règlement de fonctionnement annexé
- Le DIPC signé dans les 15 jours du GOS
- Le PAG /PAP rédigé à 6 mois de l'admission puis actualisé chaque année
- L'enquête de satisfaction à la fin d'accompagnement
- La mise en pratique de principes d'intervention définis dans la Charte des Droits et des Libertés.

Ainsi, le PCPE s'engage à :

- Tout mettre en œuvre pour préserver la dignité, l'intégrité et l'intimité des personnes.
- Respecter le principe de non-discrimination pour quelque motif que ce soit.
- Respecter le principe fondamental de confidentialité, rappelé dans le contrat de travail de chaque salarié et explicité lors de l'accueil de stagiaires.
- Rechercher le consentement de la personne pour toute action mise en œuvre grâce à une information appropriée et claire.
- Mettre à la disposition de la personne accompagnée et de sa famille un référent qui a pour fonction de mettre en œuvre les axes de travail définis dans le PAG, de les affiner en lien avec l'ensemble de parties prenantes.
- Permettre à la personne de venir avec un proche lors des divers rendez-vous organisés au PCPE.
- Informer toute personne admise adulte de la possibilité de nommer une personne de confiance et d'en expliciter le rôle ;
- Informer toute personne suivie et /ou son représentant légal de la possibilité de solliciter une médiation avec une personne qualifiée nommée par l'ARS en cas de litige avec le PCPE.

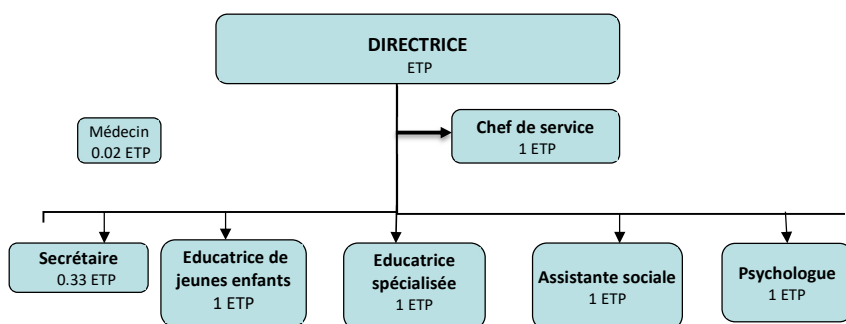
La garantie des droits et leur respect constitue un cap pour tout dispositif médico-social et fondent les valeurs de notre éthique professionnelle.

4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1 Organigramme



1.1.2 Tableau fonctionnel des services

La directrice : En conformité avec le projet associatif et les missions dévolues par l'ARS, elle met en œuvre l'orientation générale du PCPE, en veillant à faire respecter un esprit de compréhension et de tolérance réciproque entre les intervenants. Elle assure la gestion administrative et financière du service, sous la responsabilité du directeur général, du directeur financier et de la directrice des ressources humaines. Elle veille à la mise en place des PAG et de leur suivi pour chaque bénéficiaire accompagné, en lien avec les familles et/ou représentants légaux et les différents partenaires. Elle anime les réunions de service en l'absence de la coordinatrice et les réunions institutionnelles dans lesquelles la démarche qualité prend toute sa place.

Le chef de service : est responsable au quotidien de la coordination au sein de l'équipe ainsi qu'avec les bénéficiaires, les familles et/ou les représentants légaux, les différents partenaires. Elle est responsable, par délégation, de la mise en place, du suivi et de la réalisation des Projets d'Accompagnement Globaux définis par le DIH, déclinés et affinés dans les PAP en lien avec les professionnels. Participe aux GOS et engage les actions du PCPE en signant les PAG par délégation de la direction.

Prépare et rédige les documents administratifs (DIPC, PAP, conventions passées avec les libéraux) réalise les restitutions de projet avec la famille en présence du référent ou d'un autre professionnel.

La secrétaire : a pour rôle d'assister la direction dans le traitement de tâches administratives et d'organisation. Elle reçoit et relaie les informations vers les interlocuteurs concernés.

Le référent éducatif : Il a pour mission d'accompagner les personnes, leurs familles et /ou leurs représentants légaux et de mettre en œuvre les axes du PAG et du PAP. Il développe le réseau partenarial nécessaire aux axes du Projet d'Accompagnement Global des enfants, adolescents ou adultes suivis notamment en recherchant les intervenants libéraux (éducateurs spécialisés éducateurs sportifs, AES).

Il utilise son expertise et des outils propres pour évaluer la situation des bénéficiaires du dispositif et consolider les évaluations. Il veille à la fluidité des échanges d'informations entre les divers partenaires acteurs dans le respect de la confidentialité des données. Il intervient dans les domaines éducatifs sur les lieux de vie des personnes. Il apporte un soutien à la parentalité. Il promeut l'autonomie de personnes.

L'assistant(e) social (e) : participe à une évaluation de la situation sociale de la personne de la personne et de son entourage afin d'identifier les besoins d'ouverture de droit, les ressources, les problématiques sociales, elle oriente vers les services pertinents pour traiter au mieux certaines attentes (logement, insertion, protection...), donne de l'information relative au champ du handicap (Centre Ressources etc.), aide aux démarches administratives (ouverture, renouvellement de droits aux prestations, constitution du dossier d'aide sociale) etc.), participe aux recherches et démarches utiles à l'orientation, à la recherche de financement pour des projets spécifiques (loisirs, vacances adaptées, séjours de répit etc.).

La psychologue : participe à l'évaluation clinique, sur le temps de l'admission puis au fil du parcours des personnes suivies. Elle est à l'écoute des demandes d'aide, de soutien, de conseils émanant des bénéficiaires, des familles, des proches et des professionnels. Elle peut accompagner de façon plus soutenue les personnes dans le cadre d'un projet spécifique. Elle peut proposer de la guidance parentale et des réunions à thème aux aidants familiaux en fonction des attentes et des besoins identifiés. Elle recherche les psychologues, psychiatres, les paramédicaux selon les préconisations du PAG.

Le médecin : Aide à la coordination des soins et à la mise en lien avec le secteur sanitaire.

1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

Les réunions de service hebdomadaires réunissant l'équipe permettent d'affiner la coordination et l'organisation autour des projets d'accompagnement globaux et des PAP des bénéficiaires. Elles sont animées par la coordinatrice de parcours à raison de 2 h30 par semaine, un compte rendu est rédigé.

Les réunions de synthèse visent à évaluer et à réajuster, au moins une fois par an, les projets d'accompagnement personnalisés qui sont une déclinaison fine des PAG conformément à un planning préétabli par le coordinateur de parcours.

La coordinatrice anime la réunion en présence des professionnels du PCPE, des intervenants libéraux, des partenaires institutionnels. La directrice peut y participer au regard de certaines situations et à la demande de la coordinatrice et de l'équipe.

Les personnes suivies et leurs familles ou représentants légaux sont reçues dans un second temps par la coordinatrice de parcours et le référent éducatif pour en faire une restitution.

L'avenant du DIPC est signé par la personne, les parents ou le représentant légal, lors de cette rencontre entre les parties concernées

D'autres réunions sont plus axées sur le travail institutionnel et la vie associative :

Les réunions institutionnelles ont lieu quatre fois par an à raison de deux heures avec l'ensemble de l'équipe et sont mutualisées avec d'autres dispositifs du Pôle Parcours (GEM TSA, Atouts Pour Tous et les deux PAEJ).

Ces temps abordent des informations associatives, permet de travailler des thèmes transversaux.

Ce sont des temps d'échanges précieux qui participent au sentiment d'appartenance des professionnels de ces dispositifs au Pôle Parcours malgré une dispersion géographique certaine. Elles sont animées par la directrice.

1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

1.2.1.1 Politique associative

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : trois ou quatre sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette journée de rencontre animée par la Directrice des ressources humaines est un moment d'échange et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'Association et ses valeurs.

- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit ainsi deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.

- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribue à garantir la bienveillance. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.

- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

1.2.1.2 Politique ESMS (écriture directeur)

1.2.2 Gestion des compétences

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salarié à développer ses compétences, avec l'objectif de répondre au mieux à l'évolution des besoins des publics accueillis et de maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en évidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les évolutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corrélés aux besoins des professionnels.

1.2.3 Dialogue social

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et des ressources humaines, notamment pour la Négociation Annuelle Obligatoire. Les réunions du CSE (Comité Social et Economique) ont lieu tous les mois.

ESMS (écriture directeur sur les DP et le droit d'expression 6h/an)

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue de l'Association

La démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes et la gestion des risques au sein des établissements et services gérés, est prise en compte par l'APAJH Yvelines de manière de plus en plus professionnalisée et spécifique.

Suite à la crise sanitaire de la COVID-19, l'Association a fait le choix de mettre en place une Direction Qualité et Prévention au sein du Siège. Ce choix se confirme également par le décret réformant l'évaluation des établissements et services médico-sociaux. En effet, l'uniformisation des 157 critères au plan national, demande une politique d'amélioration continue de la qualité et une prévention des risques accrues et faisant l'objet d'une conduite associative avec un soutien et un suivi par la Direction qualité et Prévention.

2.2 Politique d'amélioration continue de l'établissement

2.3 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

2.5 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

2.6 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'Association.

Le secteur de l'autonomie représente autour de 5% de l'emploi en France. Il est présent dans le quotidien de nombreux citoyens et concerne toutes les générations. Il apporte des services, consomme des biens et aliments, produit des déchets, mobilise des transports, construit, chauffe et refroidit des locaux. Il joue donc comme d'autres secteurs, un rôle dans la dégradation du climat et de la biodiversité. Ainsi, s'il ne réagit pas rapidement, le secteur de l'autonomie pourrait paradoxalement contribuer à la dégradation de la santé de la population qu'il a pourtant pour mission d'accompagner.

L'APAJH Yvelines nourrit l'ambition de devenir un levier d'actions et de transformation sociale face aux défis de notre temps : produire durablement, consommer autrement, mieux manger, être bien logés, bien vieillir, favoriser l'insertion et l'inclusion sociales, etc... Autant de finalités relevant de l'intérêt général, faisant écho aux valeurs qui nous animent en tant qu'acteur participant à la santé des personnes accompagnées.

L'année 2024 a permis à tous les cadres de réfléchir à cette démarche RSE et à établir des objectifs d'amélioration et des indicateurs à la fois ambitieux, atteignables et faisant des personnes accompagnées, des citoyens de la Planète à part entière.

2.7 Démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'établissement/service

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

Le PCPE est positionné au premier étage de l'IME des Lauris à Sartrouville, dans la partie administrative. Il comprend deux bureaux dont l'un est occupé par les deux éducatrices et l'assistante sociale et le second par la psychologue et la coordinatrice.

La salle de réunion de l'IME peut être utilisée sur réservation par l'équipe du PCPE ainsi qu'une salle plus petite si besoin auprès du secrétariat.

Des sanitaires Hommes/Femmes sont mis à disposition de l'équipe, des partenaires et des personnes suivies quand elles viennent sur site.

Les professionnels libéraux peuvent le mercredi après-midi essentiellement lorsque l'IME n'accueille plus d'usagers, utiliser des locaux de l'IME tels le bureau de l'orthophoniste, la salle de sport, la cour de récréation. Le copieur scanner est mis à disposition des salariés du PCPE.

Le PCPE possède trois véhicules de tourisme en location utilisés pour les visites à domicile et les démarches extérieures effectuées par les professionnels. Ils sont stationnés sur le parking de l'IME fermé le soir, les weekends et lors des congés. L'entretien des véhicules est suivi par la direction avec la secrétaire en lien avec le chargé patrimoine et mis en œuvre au plan opérationnel par l'équipe.

4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Chaque salarié est soumis à une obligation de discrétion professionnelle par son contrat de travail et au secret partagé du fait des missions du PCPE.

La collecte de données se fait avec l'accord des personnes, des familles ou de leurs représentants légaux car ce sont des données permettant d'identifier la personne physique de façon directe ou indirecte.

Un dossier unique de l'usager en papier est géré par l'équipe et mis sous clef dans le placard d'un bureau du PCPE. Il existe en version numérique via Médiatream partagé avec le DIH qui ouvre les droits au PCPE dès la signature d'un PAG.

Il existe une procédure d'archivage et de conservation des dossiers des usagers.

La mise en œuvre de la RGPD nécessite de limiter la collecte aux informations utiles et nécessaires au travail à effectuer. La conservation des données doit aussi être limitée dans le temps.

Une information relative à la RGPD a eu lieu en 2019 auprès des cadres de l'APAJH 78 et aussi auprès de professionnels de terrain. La nomination d'un délégué à la protection des données en lien avec l'obligation faite dans le cadre de la RGPD est effective depuis 2021. Une nouvelle procédure de conservation et d'archivage va être réalisée.

Les échanges d'information avec d'autres professionnels sont réalisés systématiquement avec l'accord des personnes ou de leur représentant légal. Une information claire et adaptée à la compréhension de la personne est réalisée pour obtenir le consentement éclairé de celle-ci à ce sujet.

Seules des situations de danger peuvent amener le PCPE à traiter le partage de données d'une personne accompagnée sans son consentement avéré.

5ème Partie : PERSPECTIVES À 5 ANS

Le secteur médico-social est engagé dans un mouvement continu d'adaptation aux évolutions des attentes et des besoins des personnes vulnérables et de leurs proches qu'il accompagne.

Les lois du 2 janvier 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi du 11 février 2005 relative à la participation des bénéficiaires ont mis en place des outils de planification de l'offre et encouragent les coopérations. Elles affirment que les personnes accueillies ou accompagnées doivent pouvoir avoir accès de façon équitable à un ensemble d'offres de services.

Le décloisonnement, prôné par la loi Hôpital Patients Santé Territoires, entre le sanitaire et le médico-social doit faciliter un accompagnement transversal.

Le rapport Piveteau incite à trouver des relais pérennes pour les personnes sans solution au domicile mais la difficulté reste importante pour les services et établissements concernés d'y répondre car ils sont en flux tendus. En effet, les créations de place sont limitées et n'absorbent pas les demandes d'admission.

L'ouverture en 2021 des deux FAM situés sur le site de Bécheville aux Mureaux, qui pour l'un est dédié au public adulte TSA et pour le second au public en situation de handicap psychique, a constitué un espoir fort pour le PCPE et le DIH.

Il était espéré de pouvoir bénéficier de places pour les jeunes adultes en Amendement Creton et ainsi permettre par un cercle vertueux d'accueillir des plus jeunes qui attendent depuis des mois ou des années au domicile, d'entrer en IME ou pour des adultes avec TSA ou présentant des troubles psychiques d'être admis dans l'un des FAM crée qu'ils soient déjà en ESMS ou au domicile.

La pandémie de 2020, la mobilité des salariés puis la difficulté de recrutement a empêché la montée en charge de ces deux FAM. Les admissions sont ainsi liées au recrutement effectif des professionnels pour pouvoir accompagner les résidents.

La formation déclinée chaque année au sein du Pôle vise à développer les compétences et les ressources des professionnels pour permettre de répondre au mieux aux problématiques (connaissance du public TSA, guidance parentale, VAD, PECS, TEACCH, ABA, connaissance de public avec troubles du comportement, avec des troubles psychiques)

Les axes à consolider ou à maintenir dans les cinq années à venir sont les suivants :

- Renseigner le DUERP en 2022-2023
 - Développer la démarche qualité en s'appuyant sur le référentiel national
 - Ajuster le logiciel aux besoins du PCPE pour gagner en confort dans le traitement des données du rapport d'activité
- Attaché à 90 autres professionnels de DIH et de PCPE d'Ile de France qui utilisent ce logiciel géré par une association du 77, le travail engagé avec les professionnels du PCPE de Sartrouville pour adapter les items du logiciel à la réalité de travail et à la nouvelle trame du rapport d'activité de l'ARS finalisée et utilisée en 2022 pour le rapport d'activité de 2021 a été suspendu.

PROJET D'ETABLISSEMENT

En effet, cela ne peut se faire sans concertation préalable avec les DIH et les PCPE d'Ile de France identifiés comme utilisateurs de Médiatteam. Démarche non aboutie pour le moment à poursuivre en 2023.

- Consolider la maîtrise de Médiatteam par un temps de formation annuel pour l'équipe.
 - Proposer et développer des temps collectifs avec les familles, les fratries, les aidants
 - Consolider les liens avec le secteur de la santé mentale à chaque situation identifiée en poursuivant le travail de réseau et de collaboration autour des bénéficiaires ainsi qu'avec le médico-social
 - Poursuivre le développement du réseau des libéraux pour proposer des approches diversifiées et adaptées
-